

MAIRIE DE COMBON

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2025

Ordre du jour :

2025/21 – Orientations à prendre au sujet du projet de construction de la nouvelle école de Combon.

Le treize juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire, assisté de : Mme Elizabeth JEAN, M. Philippe DEPARROIS (adjoints), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, Mme Blandine DEMAEGDT, M. Patrice DESMONTS, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux)

Absents excusés :

- Monsieur Emmanuel DEWULF (a donné pouvoir à Madame Blandine DEMAEGDT).
- Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Elizabeth JEAN).

Absent : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

Assiste également à la séance : Monsieur Antoine GOSSELIN (secrétaire général de mairie)

Date d'envoi de la convocation : 06/06/2025

Après avoir effectué l'appel des conseillers municipaux présents, Monsieur le maire a constaté que le quorum était atteint (12 élus présents sur 8 requis au minimum) et a donc ouvert la séance.

Madame Marie-Thérèse THUILLIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2025/21 – Orientations à prendre au sujet du projet de construction de la nouvelle école de Combon – APPROUVÉ

Exposé de Monsieur le maire :

Après débat, lors de la séance du 15 avril 2025, le conseil municipal a voté majoritairement pour un emprunt accordé par le Crédit Agricole, pour un montant de 900 000 €, avec un taux fixe de 3,61 %, ce qui représentait une échéance annuelle de 54 807,64 €.

A la suite de cela, un nouveau rendez-vous avec une représentante du Crédit Agricole a eu lieu le mardi 13 mai 2025, auquel étaient conviés les deux adjoints. Trois conseillers municipaux membres de la commission finances ont également été invités mais ont été excusés pour raisons professionnelles. Lors de ce rendez-vous, le Crédit Agricole a réitéré sa proposition de taux d'intérêt sur le montant demandé. Il a été précisé que la commission du Crédit Agricole en charge des emprunts se réunirait le 30 mai 2025.

Le mercredi 4 juin, Monsieur le maire a été informé que la commission n'a pas retenu le dossier pour les raisons suivantes :

- 1 - Les remboursements d'intérêts impacteraient le budget de fonctionnement après la 2^{ème} voire la 3^{ème} année.
- 2 - La proximité des élections municipales, à savoir si la politique de la future équipe sera la même en termes d'augmentation de la fiscalité locale. Il a été expliqué que dans le cas d'une reconduction d'une partie de l'équipe, ce dossier pourrait être représenté l'an prochain et obtiendrait un avis favorable. De même si ce projet avait été présenté au Crédit Agricole l'an passé.

En parallèle, une nouvelle prospective financière intégrant les derniers chiffres connus pour ce projet a été envoyée au service CDL (conseillers aux décideurs locaux) de la direction départementale des finances publiques. A ce jour, nous sommes en attente de leur retour d'expertise.

Monsieur le maire indique également que des représentants de la direction territoriale de la Banque des Territoires ont été reçus en mairie ce jour. De nouvelles propositions de financement seront reçues.

Concernant la procédure de marché public, il est indiqué que l'attribution des lots de travaux doit être réalisée durant la période de validité des offres des entreprises, soit jusqu'au 19 juillet 2025. Il est précisé que cela permettrait de retenir les attributaires ainsi que les caractéristiques de leurs offres, sans que cela oblige à signer et notifier les pièces du marché. L'engagement juridique des travaux pourrait donc être réalisé au-delà des élections municipales de mars 2026, après actualisation des offres.

En ce qui concerne les subventions de la préfecture et du conseil départemental, après renseignements pris auprès des services concernés, il a été confirmé que celles-ci pourront être prorogées et débloquées dans le premier semestre 2026.

Par conséquent, Monsieur le maire propose :

- De reporter l'engagement de l'ensemble des dépenses liées aux travaux de construction du futur groupe scolaire après les élections municipales de mars 2026 ;
- D'annuler la délibération n° 2025/11 du 15 avril 2025 relative à la souscription à un emprunt auprès du Crédit Agricole, dans le cadre du projet de construction d'une école ;
- De reporter la signature du contrat de prêt-relais FCTVA issue de la délibération n° 2025/12 du 15 avril 2025 au-delà des élections municipales de mars 2026 ;
- De reporter les signatures et les notifications des pièces du marché de construction de la nouvelle école de Combon, tous lots confondus, au-delà des élections municipales de mars 2026, sans remettre en cause l'autorisation d'attribution des lots de ce marché issue de la délibération n° 2024/50 du 20 décembre 2024 ;
- De demander la prorogation de la validité des subventions obtenues auprès de la préfecture de l'Eure (DSIL) et du conseil départemental (programme « mon école mon avenir »).

Décision :

En application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, 12 membres présents, soit l'unanimité, ont demandé que le vote pour cette délibération ait lieu au scrutin secret. De ce fait, il est rappelé qu'en cas d'égalité des suffrages, le projet de délibération sera considéré comme étant rejeté, aucune majorité claire ne pouvant être dégagée.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le projet de délibération qui lui a été présenté ci-dessus en votant par « POUR », « CONTRE » ou en s'abstenant en déposant une enveloppe vide dans l'urne.

VOTANTS : 14 (12 présents + 2 procurations)

POUR : 6

CONTRE : 5

ABSTENTIONS : 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, est majoritairement favorable aux propositions de Monsieur le maire indiquées ci-dessus. Le conseil municipal décide donc de suspendre le projet de construction de la nouvelle école jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2026.